

COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

DELIBERATION D0023/2023 DU

11 avril 2023

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Monsieur CHALINE Philippe

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-72 682,77 €		-465 563,08 €	Dépenses 103 000,00 €	-103 000,00 €	-641 245,85 €
FONCT	1 076 533,04 €	-72 682,77 €	370 371,58 €	Recettes		1 374 221,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	1 374 221,85 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		641 245,85 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		732 976,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		641 245,85 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil

Le 11 avril 2023

Le

Délibéré par le conseil municipal

11 avril 2023

LE MAIRE,

Cachet et signature

P. CHALINE

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

Date de la convocation :

19

15

17

0

17

0

4-avr.-23

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication le

24/04/2023

25/04/2023